



**[PROJET D'APPUI AU RETABLISSEMENT DE LA SECURITE DE L'AUTORITE DE L'ETAT
ET DE LA COHESION SOCIALE]
RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR
L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME¹**

6 OCTOBRE – 31 DECEMBRE 2011

<p>Titre du Programme & Référence du projet</p> <ul style="list-style-type: none">• Titre du Programme: Projet d'appui au rétablissement de la sécurité de l'autorité de l'état et de la cohésion sociale• Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>):• Numero de référence du Projet/MPTF Office:³ 00080052	<p>Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme²</p> <p><i>(le cas échéant)</i> <i>Pays/Localité : Côte d'Ivoire</i></p> <p><i>Secteur/Thème(s) :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la coexistence pacifique et la résolution non violente des conflits ;- Générer les opportunités de relèvement économique et les dividendes immédiats de la paix afin de susciter la confiance générale dans le processus de réconciliation nationale.
<p>Organisations participantes</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>OHCHR, PNUD, ONUFEMMES, ONUCI</i>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">• Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales. Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR)

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUD.

³ Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

Budget du Programme (US\$)

Contribution du Fonds: 3, 000,000

- *le cas échéant, par agence : OHCHR 85,600*

Contribution de(s) agence(s):

- *le cas échéant, par agence*

Contribution du Gouvernement:

- *(le cas échéant)*

Autres Contributions [donateur(s)]:

- *(le cas échéant)*

TOTAL:

Durée du Programme (mois)

Durée totale (mois): 12 mois

Date de démarrage⁴: 06/10/2011

Date de clôture: 09/2012
(ou date révisée, le cas échéant):

Date de clôture opérationnelle⁵: NA

Date prévisionnelle de clôture financière : NA

Evaluation du Programme

Evaluation – (à joindre le cas échéant)

Oui Non Date : dd.mm.yyyy)

Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)

Oui Non Date: _ dd.mm.yyyy):

Soumis par:

- Nom: Eugène Nindorera
- Titre: Représentant de la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Organisation participante ("Lead Agency"): OHCHR
- Adresse e-mail: nindorera@un.org

⁴ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁵ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

I. OBJECTIFS

- Indiquer les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme.
 1. Le projet vise à répondre aux besoins immédiats dans le cadre de la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat, à la problématique de réconciliation nationale et de consolidation de la cohésion sociale et du relèvement social et économique. Pour atteindre ces objectifs, cinq résultats ont été définis : i) Les infrastructures et équipements des institutions de sécurité et de l'administration préfectorale nécessaires à la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat sont renforcés ; ii) Les capacités des forces de sécurité, des autorités et de la société civile dans la gestion collective des questions de sécurité et de cohésion sociale sont renforcées au niveau préfectoral et local ; iii) Les capacités institutionnelles et opérationnelles des institutions, leaders et autres acteurs nationaux en matière de réconciliation et de cohésion sociale sont renforcées, notamment par des analyses, un dialogue participatif et des cadres d'action et de coordination inclusifs ; iv) Le public est sensibilisé et participe activement aux activités de réconciliation et de cohésion sociale ; v) La réintégration socio économique des groupes vulnérables permet de restaurer la cohabitation pacifique et de susciter la confiance de la population au processus de réconciliation nationale.
 2. La contribution du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (OHCHR) à la mise en œuvre de ce projet conjoint vise l'atteinte des résultats 2 et 3 du projet, à travers le renforcement des capacités des forces de sécurité, d'une part et l'appui aux activités de démarrage de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation, d'autre part.
- Expliquer le lien entre le programme et le Cadre de planification stratégique (de l'ONU) guidant les opérations du Fonds/Programme conjoint.
 3. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du système des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la reconstruction post crise en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, les activités conduites par OHCHR dans le cadre du projet contribuent à la réalisation de l'effet 3 du Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (UNDAF) 2009-2013, relatif à la consolidation de la paix et la protection des droits de l'homme. En outre, ses interventions s'inscrivent dans le domaine prioritaire 2 du fonds de consolidation de la paix visant à promouvoir la coexistence pacifique et la résolution non violente des conflits ainsi que dans le domaine prioritaire 4 relatif à l'appui à la réhabilitation des infrastructures et des services de base.

II. RESSOURCES

Ressources financières:

- Indiquer les autres sources de financement disponibles pour le programme, le cas échéant. Pour plus d'information, se référer à la [lettre de couverture](#).

Le PBI sur la résolution 17/21 du conseil des droits de l'homme sur l'assistance à la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme prévoit USD 87,000 pour le recrutement d'un consultant sur cinq mois afin d'apporter une assistance technique à la CDVR. Un montant de USD 99,300 est également

prévu pour l'organisation de deux ateliers de renforcement des capacités en matière de justice transitionnelle.

- Indiquer les révisions budgétaires approuvées par l'organe de décision concerné, le cas échéant.
4. Aucune révision budgétaire n'a été initiée à ce stade du projet.
- Indiquer les enseignements tirés et contraintes identifiées dans la gestion des aspects financiers du programme, y inclus l'obtention des transferts, les défis administratives, et/ou autres aspects qui impactent la gestion financière du programme.
5. La gestion des fonds alloués au séminaire d'imprégnation de la CDVR a été confiée à la CDVR. La non maîtrise par le personnel de la CDVR des procédures de l'ONU a généré des incompréhensions et engendré un retard dans la justification des fonds reçus par la CDVR. Pour prévenir cet état de choses à l'avenir, la DDH a organisé une séance de briefing sur les procédures du Fonds de consolidation de la paix au profit des membres de la CDVR. Dans le cadre des fonds alloués aux activités d'appui à la CDVR pour le plan prioritaire de la Côte d'Ivoire, OHCHR a convenu avec le PNUD d'organiser une séance de travail avec le personnel de la CDVR pour expliquer les nouvelles procédures de gestion financière en vigueur au niveau du PNUD.

Ressources humaines:

- Personnel National: Préciser le nombre et type de personnel (opérations/programme).
 - Personnel International: Préciser le nombre et type de personnel (opérations/programme).
6. Le support et la coordination des activités en matière de Justice transitionnelle y compris l'appui à la CDVR sont assurés par l'Unité de coopération technique et des activités des Nations Unies (TCU) de la Division des droits de l'homme (DDH) de l'ONUCI. L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des activités de OHCHR dans le cadre de ce projet conjoint, a mobilisé, au titre du personnel national une assistance administrative et financière et un Officier national Chargé des droits de l'homme. Et s'agissant du personnel International, le Chef de l'Unité ainsi qu'une Chargée des droits de l'homme. L'équipe de TCU a également travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de la section Etat de Droit et Démocratie de OHCHR et le *Desk Officer Africa II* à Genève dans l'élaboration du projet et l'organisation des premières activités.

III. ARRANGEMENTS DE GESTION ET SUIVI DU PROGRAMME

- Décrire les mécanismes de mise en œuvre et expliquer, le cas échéant, comment ils ont été adaptés pour atteindre un impact optimal.
7. Dès l'approbation du projet, un plan de travail conjoint a été développé, incluant toutes les activités des agences intervenant sur le projet. OHCHR, en tant que chef de file pour les questions de justice transitionnelle a assuré la direction des activités relatives à l'appui à la CDVR.
- Décrire les procédures d'approvisionnement utilisées et expliquer toute modification par rapport aux procédures standards.

8. La procédure habituelle de décaissement des fonds alloués à la DDH/ONU CI par OHCHR a été suivie dans la gestion des fonds alloués aux activités du projet. Les fonds ont été avancés par la section des Finances de l'ONU CI sur autorisation de OHCHR Genève. OHCHR procède par la suite à des compensations après transmission du rapport financier établi par la section des Finances.

Les fonds ont été transférés à OHCHR Genève le 7 octobre 2011 par le multi-partner trust funds office. Face à l'urgence liée à l'organisation d'un séminaire d'imprégnation des membres de la CDVR, il a été demandé à la Division des Droits de l'homme de l'ONU CI de préfinancer l'activité pour ensuite être remboursée après soumission du rapport financier. Le rapport financier ayant été reçu, des mesures sont en train d'être prises afin de transférer les sommes engagées par câble financier à la Division des droits de l'homme de l'ONU CI.

- Décrire le(s) système(s) de suivi utilisé(s) et expliquer comment les enseignements tirés ont été pris en considération dans la gestion du programme, y inclus des actions correctives qui ont été prises
9. La coordination et la gestion du projet reposent sur trois structures à savoir : i) le Comité de pilotage conjoint du Plan Prioritaire (CPCPP) ; ii) le Comité de Coordination du Projet (CCP) et iii) l'Equipe Projet (EP).
 10. L'EP est chargé de produire et de fournir les rapports narratifs et financiers selon le format en vigueur auprès du Fonds de Consolidation de la Paix pour leur approbation par le Comité de Coordination du Projet et adoption par le Comité de pilotage conjoint du Plan prioritaire. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'EP préparera le rapport final d'évaluation (financier et narratif) qui devra également être approuvé par le CCP et validé par le Comité de Pilotage Conjoint du Plan prioritaire. La prochaine réunion du CCP donnera l'occasion de procéder à une évaluation du dispositif de suivi mis en place en vue de procéder éventuellement à des actions correctives.
- Fournir les détails des évaluations ou études éventuelles menées sur le programme.
11. Aucune évaluation ou étude n'a été conduite à ce stade d'exécution du projet.

IV. RESULTATS

Sur la période considérée :

- Résumer les progrès réalisés par le programme par rapport aux objectifs et résultats escomptés. Expliquer tout écart dans l'atteinte des résultats par rapport à ceux initialement prévus.
12. Les activités réalisées ont permis d'engager des discussions avec les acteurs du processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire sur les enjeux du processus et sur la nécessité de soutenir et d'appuyer la CDVR dans cette phase de démarrage de ses activités. Par ailleurs, le rôle des acteurs et partenaires du processus de justice transitionnelle a été clarifié et la CDVR est mieux outillée pour mener à bien sa mission.

13. Tous ces résultats constituent des progrès par rapport à l'évaluation faite et aux actions prioritaires identifiées par la mission technique de Genève qui avait été déployée en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 6 août 2011 aux fins d'évaluer les besoins de la CDVR et de définir les modalités de l'appui à lui apporter.
- Indiquer les principaux résultats obtenus et indiquer le nombre, la nature des activités (intrants), le taux de réalisation des activités et leurs bénéficiaires.
14. Deux activités clés, identifiées comme prioritaires par la mission d'évaluation de Genève dans la phase de démarrage des activités de la CDVR ont été déjà réalisées à cette étape du projet. La première activité a porté sur un « **Séminaire d'imprégnation de la Commission Dialogue vérité et Réconciliation sur les enjeux de la justice transitionnelle** », organisé du 16 au 18 novembre 2011 à Abidjan⁶. La deuxième activité a porté sur une **réunion consultative des acteurs et partenaires du processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire** tenue le 7 décembre 2011 à Abidjan⁷.
15. Le séminaire de formation a permis aux membres et au personnel technique de la CDVR d'acquérir une meilleure compréhension du concept de justice transitionnelle ainsi que des enjeux liés au traitement par les commissions de vérité des préoccupations des groupes spécifiques tels que les femmes, les enfants et les jeunes en vue de faciliter le bon fonctionnement de la CDVR. La participation d'experts et de personnes ressources dont certains furent d'anciens commissaires dans des commissions de vérité a contribué au partage fructueux d'expériences et de meilleures pratiques relatives aux opérations des commissions de vérité. En outre, ce séminaire a abouti à l'adoption d'une vingtaine de recommandations à l'endroit de la CDVR. Celle-ci a saisi l'opportunité de ce séminaire pour présenter officiellement son plan d'action stratégique 2011-2013, en présence des représentants des partenaires techniques et financiers.
16. La réunion consultative des acteurs et partenaires du processus de justice transitionnelle à laquelle ont pris part des représentants du Corps diplomatique, des chefs d'agences du Système des Nations Unies et des sections de l'ONUCI ainsi que d'ONG et coopération internationales, a généré une compréhension commune au sein des partenaires sur les enjeux du processus de justice transitionnelle et dégagé un consensus sur la nécessité d'accompagner la CDVR dans l'accomplissement de sa mission.
- Le cas échéant, expliquer les retards dans l'exécution du programme, la nature des contraintes, les mesures prises pour atténuer de futurs retards et les enseignements tirés.
17. Jusque là, les activités se déroulent conformément au calendrier établi.
- Dresser la liste des principaux partenaires, et expliquer leur contribution dans l'accomplissement des résultats.
18. La CDVR est le principal partenaire de mise en œuvre des activités relatives à l'appui aux activités de démarrage de l'institution. Dans ce cadre, elle a été chargée des aspects organisationnels et logistiques du séminaire d'imprégnation. D'autres partenaires, tels que *Open Society Initiatives for*

⁶ Voir rapport de synthèse du séminaire en annexe.

⁷ Voir compte rendu de la réunion consultative en annexe.

West Africa (OSIWA) et *Interpeace* ont contribué aux aspects substantiels des activités par des commentaires/contributions sur les termes de référence ainsi que par des exposés et contributions aux discussions relatives à ces activités. *Interpeace* a par exemple fait une présentation au cours du séminaire d'imprégnation des membres de la CDVR tenu en novembre 2011.

- Indiquer tout autre fait marquant et les questions transversales pertinentes.
NA
- Fournir une évaluation du programme basée sur des indicateurs de performance, tels qu'indiqués dans le document de programme, en utilisant le modèle de la Section VI.

Voir évaluation à la Section VI

V. FUTUR PLAN DE TRAVAIL (le cas échéant)

- Lister les activités et dépenses pour la période à venir (1 Janvier-31 Décembre 2012), en utilisant les enseignements tirés de la période précédente.
 19. Organiser au moins 2 ateliers de formation des formateurs relais par thématique à raison de 25 participants par atelier : 5,000 USD
 20. Produire des supports et des rapports de formation : 5,000 USD
 21. Organiser 1 ou 2 voyages d'étude et d'échange d'expériences pour les responsables de la CDVR (Afrique du Sud ou Sierra Leone) : 20, 000 USD
 22. Formation des acteurs de la société civile sur les mécanismes de justice transitionnelle et leur rôle dans la conduite des consultations nationales : 10,000 USD
- Signaler toute déviation importante des stratégies, objectifs et résultats-clés initiaux.
 23. Aucune modification des objectifs ou des résultats initialement définis n'a été entreprise à ce stade du projet.

VI. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification	Commentaires éventuels
Résultat 2 Les institutions de sécurité et l'administration préfectorale sont dotées de moyens de base et de capacités.							
Résultat 2.1 Les capacités des forces de sécurité, des autorités de la société civile dans la gestion collective des questions de sécurité et de cohésion sociale sont renforcées au niveau préfectoral	Indicateur 2.1.1	Les forces de sécurité ont été impliquées dans de graves violations des droits de l'homme commises pendant la crise post électorale de 2010-2011	Formation d'au moins 400 (au moins 10% de femmes) formateurs relais issus des forces de police et de gendarmerie dans les zones d'intervention du projet en matière de déontologie, droits de l'homme, prise en charge des violences faites aux femmes et aux enfants	Les activités prévues n'ont pas encore été réalisées	NA	NA	Les activités débuteront à mi-mai 2012
Résultat 3 Les capacités de réconciliation nationale et de cohésion sociale visant à promouvoir la culture de l'inclusion et la résolution							

pacifique des conflits sont renforcées.							
Résultat 3.1 Les capacités institutionnelles et opérationnelles des institutions, leaders, et autres acteurs nationaux en matière de réconciliation et de cohésion sociale sont renforcées, notamment par des analyses, un dialogue participatif et des cadres d'action et de coordination inclusifs.	Indicateur 3.1.1 Taux de couverture et niveau de prise en compte des diversités lors des consultations nationales sur les modalités du processus de réconciliation nationale	Processus de création de la CDVR a été lancé sans consultation nationale inclusive préalable. Insuffisante maîtrise des notions, processus et mécanismes de justice transitionnelle.	Nombre et qualité des consultations organisées, modules de formation et appuis logistiques à la CDVR	Les membres de la CDVR ont été formés sur les mécanismes de justice transitionnelle ainsi qu'aux étapes et stratégies de consultations nationales. Des appuis conseils sont apportés à la CDVR dans l'élaboration de la stratégie des consultations nationales.		Rapport de synthèse de la formation Notes de réunion /rapports de la DDH/OHCHR	La phase d'organisation des consultations nationales est en cours. Une mission technique de Genève sera déployée en Côte d'Ivoire vers la mi-avril pour apporter un appui à l'organisation effective des consultations nationales prévues pour la période juillet 2012. Les populations seront associées dans la sélection des commissaires régionaux à travers les consultations nationales.
	Indicateur 3.1.2 La CDVR est pleinement installée	Seul le président de la CDVR avait été nommé. La mise en place de la CDVR n'est pas encore finalisée.	Niveau d'avancement de la mise en place de la CDVR au niveau central et au niveau local	Les 11 commissaires de la CDVR ont été nommés et la CDVR officiellement installée en			L'installation des commissions locales est prévue pour fin juillet 2012

				septembre 2011. Les Commissions locales sont encore à créer et leurs membres à nommer.			
	Indicateur 3.1.3 Confiance et perception positive des populations sur le travail de la CDVR	Des partis politiques et acteurs de la société civile expriment des doutes et craintes quant à la crédibilité et la capacité de la CDVR à conduire le processus de manière transparente et impartiale ; Le processus de réconciliation nationale est perçu par certains groupes de la société ivoirienne comme non équitable.	Le niveau de crédibilité et de légitimité de la CDVR est renforcé à travers les larges consultations nationales	Les consultations nationales sont en cours d'organisation.	NA		Le démarrage des consultations est prévu pour le mois de juin 2012

LISTE DES SIGLES

CCP :	Comité de Coordination du Projet
CDVR :	Commission Dialogue Vérité et Réconciliation
CPCPP	Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire
DDH :	Division des Droits de l'Homme
EP :	Equipe Projet
OHCHR :	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ONUCI :	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
OSIWA :	Open Society Initiatives for West Africa
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
TCU :	Unité de Coopération Technique et des Activités des Nations Unies de la DDH
UNDAF :	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement

ANNEXES

1. Rapport de synthèse du séminaire d'imprégnation des membres de la CDVR sur les enjeux de la justice transitionnelle
2. Compte rendu de la réunion consultative des acteurs et partenaires du processus de justice transitionnelle
3. Photographies



Séminaire d'Imprégnation de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation sur les Enjeux de la Justice Transitionnelle

Rapport synthétique

18 novembre 2011

Introduction

1. Suite à la demande d'assistance, introduite le 6 juin 2011 par le Premier Ministre Charles Konan Banny, Président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), auprès du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH), et faisant suite à la résolution A/HRC/RES/17/21 du Conseil des Droits de l'Homme qui instruit le HCDH à de fournir une assistance technique dans la mise en place et le fonctionnement de la CDVR, le HCDH a déployé une mission technique en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 6 août 2011.
2. Cette mission technique avait pour entre autres objectifs, d'évaluer les besoins de la CDVR et de discuter les modalités de matérialisation d'une telle assistance technique; d'engager une discussion avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de recueillir leurs points de vue et susciter leur soutien au processus de justice transitionnelle en cours dans le pays. La mission a par ailleurs, recommandé l'organisation d'un atelier préparatoire sur la justice transitionnelle pour les membres de la CDVR.
3. Conformément aux requêtes précitées et aux conclusions de la mission du HCDH, la Division des Droits de l'Homme (DDH) de l'ONUCI et le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de Genève, en collaboration avec la CDVR, ont organisé du 16 au 18 novembre 2011 à Abidjan, un « **Séminaire d'imprégnation de la Commission Dialogue vérité et Réconciliation sur les enjeux de la justice transitionnelle** ».
4. Ce séminaire organisé au profit des commissaires et du personnel technique de la CVDR avait pour objectifs, notamment de partager avec la CDVR des informations sur les standards juridiques internationaux applicables en matière de justice transitionnelle et d'échanger sur les meilleures pratiques et leçons apprises des commissions de vérité précédentes. Les membres de la CDVR ont été instruits sur le concept de justice transitionnelle; les rôles des

commissions de vérité et le traitement par les commissions de vérité des préoccupations des groupes spécifiques tels que les femmes, les enfants et les jeunes.

5. Des experts venus de Genève, du Libéria, du Ghana et de l’Afrique du Sud ont partagé avec les membres de la CDVR leurs expériences et les meilleures pratiques des commissions de vérité, et formulé des recommandations utiles à la CDVR afin qu’elle puisse mener à bien la mission de réconciliation nationale à elle assignée.
6. Lors de la cérémonie d’ouverture de ce séminaire, plusieurs messages ont été portés dont celui du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme lu par M. Guillaume NGefa, Chef par intérim de la division des droits de l’homme de l’ONUCI, et ceux de M. Doudou Diène, Expert indépendant sur la situation des droits de l’homme en Côte d’Ivoire et de M. Arnauld Akodjenou, Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d’Ivoire. Les trois intervenants ont réaffirmé le soutien du système des Nations Unies à la CDVR dans la mise en œuvre de sa mission. Dans son allocution, M. Charles Konan Banny, Président de la CDVR a mis l’accent sur la nécessité pour son institution de bénéficier de l’expérience des experts en la matière, avant de procéder solennellement à l’ouverture des travaux.

Synthèse des présentations et discussions

7. Le séminaire sur les enjeux de la justice transitionnelle a été animé par de brillantes communications et d’enrichissantes contributions faites par des experts en matière de justice transitionnelle dont certains ont été membres de commissions de vérité (voir la liste des personnes ressources en annexe).
8. Les différentes interventions de ces experts ont porté sur les thèmes suivants :
 - ✓ Qu’est ce que la justice transitionnelle ?
 - ✓ Le rôle des Commissions « Vérité et Réconciliation ».
 - ✓ Les questions organisationnelles des CVR.
 - ✓ Rapport entre les CVR et autres processus judiciaires : Cas de la CPI
 - ✓ Les opérations des CVR : Activités principales et défis
 - ✓ Introduction aux crimes internationaux
 - ✓ La conduite du dialogue dans la perspective de la réconciliation nationale
 - ✓ Réconciliation et lutte contre l’impunité : Quelles perspectives pour une paix durable ?
9. Les présentations et les contributions faites, ont aidé à la sensibilisation, la prise de conscience et la bonne compréhension des standards juridiques internationaux applicables ainsi que les meilleures pratiques relatives aux opérations des commissions de vérité en vue de faciliter le bon fonctionnement de la CDVR.
10. Les échanges qui ont suivi les présentations ont porté, en substance, sur les défis liés au processus de justice transitionnelle, le rôle des commissions « vérité et réconciliation », leur organisation, les activités menées et les rapports entretenus avec les procédures judiciaires et la problématique de la lutte contre l’impunité dans un contexte de justice transitionnelle.

Les défis liés au processus de justice transitionnelle

11. Il convient de retenir que la justice transitionnelle s'appréhende comme un processus multiforme mis en œuvre dans un environnement post-conflit, dont la mesure du succès reste difficile à déterminer. L'on peut dans chaque cas d'espèce constater des avancées positives sur certains aspects en même temps que l'on observe des lacunes évidentes sur d'autres. Le concept de justice transitionnelle est né de crises majeures internes qui commandent la nécessité de rétablir la cohésion sociale autrement que par le recours à la justice classique. Sa nouveauté exige l'établissement de standards qui encadrent la démarche en n'occultant pas la faculté d'adapter le processus aux réalités sociologiques, culturelles et politiques du pays, afin d'éviter le « prêt-à-porter ».

Rôle des commissions de vérité

12. Ce processus est utilement mis en œuvre par les commissions dites « vérité et réconciliation » (CVR) dont le rôle consiste à explorer les événements passés en vue de mettre en lumière la vérité des faits et d'identifier en toute objectivité les causes profondes de la crise. Le modèle de CVR offre une opportunité aux victimes d'exactions et de violations, celle de faire voir l'ampleur et la diversité des préjudices subis d'une part et de faire entendre la pertinence des attentes des victimes, d'autre part. Ce n'est qu'en prenant en compte les préoccupations de ces victimes et en leur garantissant des réparations adéquates, que le processus pourra véritablement contribuer à prévenir la répétition des conflits et conduire à la réconciliation.
13. Pour ce faire, les CVR sont soumises à des exigences préparatoires et à des logiques d'organisation qui aident à faciliter l'atteinte des objectifs poursuivis dans le cadre de la justice transitionnelle. Ces principes portent sur l'architecture de la commission qui pourra être construite soit autour de thématiques diverses (commissions spécialisées), sur l'ensemble du territoire national ou du moins dans les zones identifiées comme épices des violations massives (commissions décentralisées ou locales). Il reste entendu que des dispositions particulières sont retenues dans l'accomplissement de la mission au regard des ressources humaines et financières, de l'interaction avec le corps social, de l'enregistrement des dépositions, de la conduite des enquêtes, des auditions publiques et de la production d'un rapport final.

Relations entre CVR et les mécanismes judiciaires

14. Un aspect important de l'activité des CVR est la relation possible avec les mécanismes judiciaires intervenant dans le même domaine, notamment la Cour Pénale Internationale (CPI). La CPI est appelée à examiner les graves violations des droits de l'homme commises pendant la période de crise postélectorale alors même que la CDVR se trouve à examiner ces mêmes crimes. Pour favoriser une meilleure coordination et coopération entre la CDVR et les autres mécanismes intervenant dans le contexte de justice transitionnelle, il a été proposé que la CDVR songe à établir, par exemple avec la CPI, un cadre formel de coopération et de partage d'informations. Si l'indépendance de la commission demeure un principe inaliénable, un certain degré de coopération avec d'autres organes semble pourtant nécessaire au regard des violations et exactions caractérisées qui appellent un traitement spécial.

La recherche de la vérité

15. Au regard des activités propres aux CVR, celles-ci s'apprécient dans un enchaînement logique ayant pour point de départ une étape de sensibilisation et d'interaction avec les citoyens (notamment la société civile) en vue de préparer les consciences et évaluer le ressenti collectif quant à l'orientation à donner au processus. L'étape suivante offre un cadre permettant de recueillir les dépositions des victimes des violations de droits de l'homme, à travers une procédure dont l'efficacité repose sur la transparence et l'objectivité. Il importe à ce stade

d'avoir un mode de gestion spécifique et un personnel idéalement outillé pour enregistrer, analyser et conserver les données sensibles et informations pour lesquelles des enquêtes seront ouvertes en vue d'établir la matérialité des faits décrits dans les dépositions. La recherche de la vérité étant le but poursuivi, des études devront être menées en toute impartialité afin d'identifier les causes des évènements, en déterminer les circonstances et recenser leurs conséquences sur la vie nationale.

16. Il s'en suit, l'étape non moins importante, qui consiste à autoriser une catharsis dans le cadre des auditions des victimes, des bourreaux et de tous acteurs majeurs ayant un lien évident avec les évènements évoqués. Ces auditions devront permettre de rechercher la vérité, apprécier le niveau des préjudices subis et situer les responsabilités des exactions perpétrées. S'en suit la formulation de recommandations en vue de prévenir la résurgence des actes et faits regrettables, sans préjudice des mesures de réparation adéquates aux victimes. Toutes les séquences du travail des CVR doivent être rigoureusement consignées dans un rapport final qui sera publié et largement diffusé afin que la mémoire collective retienne pour la postérité les éléments de cette page noire de l'histoire nationale.

La singularité du cas ivoirien

17. La singularité du cas ivoirien s'apprécie dans l'importance du dialogue dans la conduite du processus de justice transitionnelle. En effet, la manifestation de la vérité n'est possible que dans le cadre d'échanges facilités par la CDVR entre diverses parties qui sont la commission elle-même, les victimes, la société civile et les populations cibles (femmes, enfants, jeunes, minorités etc...). Au-delà de l'évocation des circonstances des violations, l'intérêt du dialogue réside dans sa faculté à ouvrir le débat contradictoire sur des enjeux nationaux autorisant de fait la nécessaire participation du plus grand nombre au processus. Cette fonction inclusive du dialogue représente une des garanties de succès du processus et mérite d'être valorisée à toutes les étapes des missions de la CDVR. La conduite du dialogue renforce la confiance des populations vis-à-vis du processus qui ne peut aboutir sans une crédibilité solidement établie. Le dialogue est donc un maillon essentiel de la paix car il concourt à la réduction des tensions et à la restauration des relations, contribuant ainsi à la crédibilité du processus et de l'organe (CDVR) qui le conduit. Cette crédibilité reste une condition *sine qua non*, dans l'atteinte de l'objectif de réconciliation du corps social pour une paix durable.

Lutte contre l'impunité

18. Le séminaire a, en outre, aidé à saisir l'impact de la conduite du dialogue sur le processus de réconciliation et à évaluer les perspectives d'une paix durable au regard de l'attention portée sur la question de l'impunité dans ledit processus. La réconciliation ne peut se dérouler dans un environnement où règne l'impunité. Comment établir l'équilibre entre le souci de réconciliation et l'impérieuse nécessité de poursuivre pénalement les auteurs de violations de droits de l'homme ? Si la controverse existe quant à l'opportunité des poursuites, c'est certainement du fait des ambiguïtés relevées par des considérations d'utilité et des préoccupations d'ordre pratique. Il est néanmoins admis qu'une approche permet d'épuiser nombre d'interrogations par une démarche qui, parcourant l'histoire nationale, fait l'inventaire des crimes perpétrés et les soumet à l'examen des principes fondamentaux en matière de lutte contre l'impunité. L'obligation qui pèse sur l'État d'enquêter sur les violations et de prendre toutes mesures adéquates à l'égard des auteurs, l'activité toujours grandissante des juridictions internationales ou des tribunaux étrangers et l'usage parcimonieux des mesures d'amnistie, ont un effet réducteur sur le champ de l'impunité qui s'amenuise davantage lorsque la prescription et le bénéfice du droit d'asile restent sans effets au regard du Droit International Humanitaire sur les éventuelles poursuites pour les faits les

plus graves. Il est constant qu'une bonne administration de la justice au plan national, est la meilleure garantie contre l'impunité avant la mise en œuvre de mécanismes relevant d'organes internationaux. C'est pourquoi le processus de justice transitionnelle (qui par définition, est limité dans le temps) doit déboucher sur des réformes autorisant l'édification d'un cadre institutionnel permanent qui valorise l'indépendance et l'impartialité de l'appareil judiciaire.

Conclusion et recommandations

19. Les travaux ont enregistré, outre la participation des membres de la commission, les experts en matière de Justice Transitionnelle la participation de représentants de corps diplomatique de la société civile et des ONG internationales, telles que Search for Common Ground et OSIWA, soit au total une cinquantaine de participants.
20. La CDVR a saisi l'opportunité de ce séminaire pour présenter son plan d'action stratégique 2011-2013 et solliciter les commentaires des personnes ressources pour l'améliorer. Il a recommandé à la CDVR de chiffrer les activités du plan. Les experts, pour la plupart anglophones, ont souhaité avoir la version anglaise du plan afin de pouvoir l'examiner en profondeur et y apporter leurs commentaires.
21. A l'issue des travaux qui se sont déroulés dans une ambiance studieuse et conviviale, un certain nombre de recommandations ont été faites à la CDVR. Il s'agit notamment de:
 - ✓ Démarrer le processus par les consultations les plus larges possible en impliquant la société civile
 - ✓ Se doter de moyens conséquents dans l'accomplissement des missions de la CDVR
 - ✓ Veiller à la totale loyauté des membres de la CDVR à l'institution
 - ✓ Rechercher la vérité avec la plus grande détermination
 - ✓ Etablir un cadre de collaboration formelle entre la CDVR et la CPI
 - ✓ Définir une méthodologie claire quant au recueil des témoignages
 - ✓ Accorder une particulière attention à la collecte des preuves
 - ✓ Répartir sur une base géographique et thématique, les tâches au sein de la CDVR
 - ✓ Veiller à la probité et à la représentativité des personnels de la CDVR
 - ✓ Mettre les victimes au centre du processus
 - ✓ Considérer le dialogue à toutes les étapes du processus
 - ✓ Prendre en considération les préoccupations de groupes spécifiques notamment les femmes, les enfants et les jeunes
 - ✓ Examiner la question de la prestation de serment par les membres de la CDVR
 - ✓ Porter une attention particulière à la protection des données, des témoins et des personnels de la CDVR
 - ✓ Œuvrer constamment à la crédibilité de la Commission.
 - ✓ Bien définir l'étendue, les formes et les bénéficiaires des réparations
 - ✓ Veiller à ce que les réparations correspondent aux attentes des victimes
 - ✓ Promouvoir une Justice qui combat l'impunité
 - ✓ Prendre en compte la dimension régionale de la Côte d'Ivoire
 - ✓ Produire un rapport final complet, crédible et bien documenté
 - ✓ Définir la meilleure stratégie possible d'une large diffusion du rapport
 - ✓ Adopter un mécanisme de suivi des recommandations contenues dans le rapport final.

Annexes

1. Liste des personnes ressources

- **Kenneth Attafuah**, Ancien Secrétaire Exécutif de la Commission de Réconciliation Nationale du Ghana ; et Ancien Conseiller Technique International pour la Commission Vérité et Réconciliation du Libéria
- **Priscilla Hayner**, Consultant Indépendant sur la Justice Transitionnelle, Genève
- **Mohamed Suma**, Directeur du Programme Libérien du Centre International de la Justice Transitionnelle et ancien Directeur Exécutif du Programme Sierra Léonais de la Cour de Supervision
- **Yasmin Sooka**, Directeur Exécutif de la Fondation des Droits de l'Homme de l'Afrique du Sud ; ancien Commissaire de la Commission Vérité et Réconciliation de l'Afrique du Sud et de la Commission Vérité et Réconciliation de la Sierra Leone
- **Pascal Turlan**, Conseiller à la Coopération Internationale, Bureau du Procureur, Cour Pénale Internationale, La Haye
- **Lucie Viersma**, Officier des Droits de l'Homme, Section État de Droit et Démocratie, HCDH Genève.
- **Koenraad Van Brabant**, Head of reflective practice and learning, représentant Interpeace.
- **Epiphane Zoro Bi Ballo**, Magistrat, spécialiste des droits de l'homme
- **Olatokunbo Ige**, Représentante du HCDH au Togo, assurant la modération.

2. Agenda du séminaire

AGENDA

Objectifs :

- Partager des informations sur les standards juridiques internationaux applicables et les processus et mécanismes de justice transitionnelle ;
- Echanger sur les meilleures pratiques et les leçons apprises sur les commissions vérité et réconciliation ;
- Discuter les expériences et les considérations pratiques relatives aux opérations des commissions de vérité ; et
- Discuter de tous autres besoins d'assistance technique à la CDVR.

Jour 1: Mercredi 16 Novembre 2011

09.00 – 10.00 : CEREMONIE D'OUVERTURE

Intervenants :

- 1. Message du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme*
- 2. Le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire-Général des Nations-Unies*
- 3. Le Président de la CDVR*

10.00 – 10.45 : Cocktail

10.45 – 11.00 : Départ des officiels

11.00 – 13.00 : Qu'est-ce que la justice transitionnelle ?

Historique et évolution. Cadre légal international. Principaux processus et mécanismes
(Lucie Viersma)

13.00 – 14.30 : Déjeuner

14.30 – 16.30 Le rôle des Commissions Vérité et Réconciliation :

- Période préparatoire, Mandat Temporel, Types de violations à enquêter. (*Mohamed Suma*)
- Attention particulière aux groupes de victimes, Activités clef, Pouvoirs des Commissions vérité et réconciliation, Liens avec l’amnistie et les poursuites judiciaires. (*Priscilla Hayner*)
- *Discussions*

16.30 –18.30 : Questions organisationnelles (*Kenneth Attafuah*)

- *Discussions*

Jour 2: Jeudi 17 Novembre 2011

08.30-10.45: Introduction aux crimes internationaux/rapport entre les commissions vérité et autres processus d’enquêtes et de justice. (*Pascal Turlan et Mohamed Suma*)

- Discussions

10.45 - 11.00 : Pause

11.00 -13.00 : Session spéciale

La conduite du Dialogue dans la perspective de la réconciliation nationale

+ Discussions *Interpeace*

13.00 – 14.00 : Déjeuner- débat: Le rituel de purification post-conflit dans les sociétés ivoiriennes : contribution à la réconciliation nationale

Le Centre de Recherche et d’Action pour la Paix (CERAP)

14.00 – 16.00 : Introduction aux réparations, réforme institutionnelle, y compris le *vetting* ; relations entre les commissions de vérités et les réparations, réforme institutionnelle et *vetting*. (*Mohamed Suma et Kenneth Attafuah*) + *Discussions*

16.00–16.15: Pause

16.15–19.00 : Opérations des Commissions vérité et réconciliation – Activités clefs et défis : Recueil de témoignages; Gestion de l’information; Recherches et enquêtes; Audiences publiques. (*Yasmin Sooka*)+ *Discussions*

Jour 3: Vendredi 18 Novembre 2011

08.30–10.00 : Opérations des Commissions Vérité et Réconciliation – Activités clefs et défis (Suite):

- Violations à investiguer, étendue des investigations ;
- Mention des noms et confidentialité (*Yasmin Sooka*)
- Discussions

10.00 - 10.15 : Pause

10.15–11.30 : Opérations des Commissions Vérité et Réconciliation – Activités clefs et défis (Suite) :

- Sensibilisation publique et Communication; Rapport final, Recommandations et Suivi (*Kenneth Attafuah*)
- Discussions

11.30 - 13.00 : Opérations/Activités des Commissions Vérité et Réconciliation – Activités clefs et défis (Suite et fin)

- Accès et préservation de la documentation (*Yasmin Sooka*)
- Protection des témoins / soutien psychologique (*Pascal Turlan*)
- Perspective genre et protection de l'enfant (*Yasmin Sooka*)
- Considérations éthiques (*Yasmin Sooka*)
- Discussions

13.00 – 14.00 : Déjeuner

14.00-15.30 : Réconciliation et lutte contre l'impunité : Quelles perspectives pour une paix durable ?

Juge Zoro Bi Ballo

15.30–18.30: Présentation du Plan d'action Stratégique de la CDVR

18.30-19.00 : Clôture



Division des Droits de l'Homme

**CONSULTATION DES ACTEURS ET PARTENAIRES DU PROCESSUS DE JUSTICE
TRANSITIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE**

CONCLUSIONS

1. La Division des droits de l'Homme de l'ONUCI (DDH) a facilité, le 7 décembre 2011 à Abidjan, une **Consultation des acteurs et partenaires du processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire**. Cette réunion consultative a connu la participation du Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies, des représentants du Corps diplomatique (Afrique du Sud, Belgique, Canada, France, Grande Bretagne, Italie, Union Africaine, Union Européenne, Vatican), des agences du Système des Nations Unies (Coordinateur Résident des Activités opérationnelles du SNU, ONU Femmes, UNFPA, UNDP, UNESCO, OCHA), de l'ONUCI (Division des Droits de l'Homme, Etat de Droit, Affaires Civiles) ainsi que d'ONG et coopération internationales (*Interpeace, National Democratic Institute, Coopération Allemande au Développement, International Rescue Committee*). L'Expert Indépendant sur la situation des Droits de l'homme en Côte d'Ivoire, M. Doudou Diène a également pris part à cette rencontre qui avait pour objectifs principaux d'aider à une meilleure clarification/compréhension des rôles des acteurs et partenaires au processus de la justice transitionnelle en Côte d'Ivoire et de contribuer au développement d'une vision commune et d'un plan d'action coordonné en matière de justice transitionnelle et d'appui à la CDVR, en particulier.
2. Dans son propos introductif, le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies M. Arnauld Akodjenou, tout en rappelant le mandat assigné par la Résolution S/RES/2000 (2011) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Résolution A/HRC/17/L27 du Conseil des Droits de l'Homme, a insisté sur le besoin de coordination de l'accompagnement du processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire et a exhorté les participants à orienter leurs réflexions sur les étapes, les rôles et les modalités d'appui au processus. Le Coordinateur résident, M. Ndolamb Ngokwey a, quant à lui, renchéri que cette rencontre contribuera à maximiser les efforts et éviter les duplications dans le soutien de la communauté internationale.

3. Les discussions sur les possibilités d'optimiser les efforts en appui à la CDVR ont été introduites par deux exposés sur les standards et les meilleures pratiques relatifs à l'établissement et au fonctionnement des commissions de vérité.
4. Au terme des discussions, les participants se sont accordés sur une compréhension commune du processus en ces termes : les lacunes et insuffisances contenues dans l'ordonnance portant création de la CDVR devraient être perçues comme des opportunités ; le processus devrait être conduit sous le leadership national et axé sur les spécificités de la Côte d'Ivoire comme pays région, la communauté internationale, y compris le SNU, n'ayant qu'un rôle d'accompagnement du processus; la CDVR devrait être encouragée à orienter ses opérations vers une approche décentralisée (et ne peut pas être centralisée à la capitale) tout en articulant son travail avec les autres mécanismes mis en place par le gouvernement ; la mission de la CDVR devrait aller au-delà du simple établissement des faits pour rechercher les causes profondes du conflit ; la CDVR devrait mettre les préoccupations des groupes spécifiques, tels que les jeunes, les femmes, les enfants et les leaders communautaires, etc. au cœur de sa mission ; le processus devrait être axé sur la réconciliation du peuple avec l'Etat ; ce qui implique la mise en œuvre de réformes institutionnelles et le démarrage effectif des activités de la CDVR.
5. Les participants à la rencontre ont également convenu des prochaines étapes: i) une rencontre entre les partenaires et la CDVR pour cette dernière de présenter les grands axes de son mandat et aux partenaires de déterminer les modalités de leur appui ; ii) la mise en place d'un mécanisme permettant une large implication des acteurs de la société civile, y compris les groupes de femmes, de jeunes, les chefs religieux et traditionnels en tant qu'acteurs du processus de réconciliation nationale ; iii) la poursuite des réflexions pour la mise en place d'un mécanisme approprié de coordination des appuis financiers de la communauté internationale, y compris du SNU, au travail de la CDVR.

Photographies



M. Doudou Diène, Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, lors de la cérémonie d'ouverture du Séminaire d'Imprégnation de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation sur les Enjeux de la Justice Transitionnelle.



M. Arnaud Akodjenou, Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général des Nations Unies en Côte d'Ivoire, lors de la cérémonie d'ouverture du Séminaire d'Imprégnation de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation sur les Enjeux de la Justice Transitionnelle.



Participants au Séminaire d'Imprégnation de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation sur les Enjeux de la Justice Transitionnelle.